

Communiqué de presse

Psychologues de l'Education nationale : quel avenir ?

ACOP-F : Association des conseillers d'orientation-psychologues de France
AFPEN : Association française des psychologues de l'Education nationale
SFP : Société française de psychologie
SNES-FSU (collectif national des conseillers d'orientation-psychologues)
SNP : Syndicat national des psychologues
SnpsyEN-UNSA : Syndicat national des psychologues de l'Education nationale de l'UNSA
SNUipp-FSU (collectif national des psychologues)

A l'heure où le ministre de l'Education nationale annonce des changements dans le recrutement et la formation des enseignants la question des psychologues reste en suspens. Les réponses du ministère, imprécises, suscitent les inquiétudes des organisations professionnelles et syndicales.

Dans le second degré, les conseillers d'orientation-psychologues craignent que les projets interministériels les concernant visent à leur retirer le titre de psychologue. Pourtant leur formation actuelle (bac + 5) réclame peu d'aménagements pour rentrer dans le processus en cours.

Quant aux psychologues de l'Education nationale exerçant dans le 1er degré (dits « psychologues scolaires »), ils attendent depuis longtemps une régularisation de leur situation statutaire et demandent une formation alignée sur celle des psychologues des autres fonctions publiques et des autres champs professionnels. Or qu'envisage le ministère ? Un recrutement par un master « métiers de l'éducation et de la formation » qui ne donnerait pas à ces personnels l'usage du titre réglementé par la loi de 1985 et ne leur permettrait plus d'exercer en tant que psychologue.

Alors que les demandes sociales et institutionnelles n'ont jamais été aussi fortes, la politique éducative actuelle fragilise les équipes pluri-professionnelles et les dispositifs d'aides type RASED. Le recours à la précarité est une des solutions du ministère pour combler des manques criants mais ne saurait améliorer la qualité du système éducatif.

Alors que dans tous les secteurs professionnels, les besoins de psychologues sont reconnus par les experts et l'opinion, la confusion sur la formation et la baisse notable des recrutements de psychologues dans le 1er et le second degré assombrissent fortement l'avenir de la psychologie dans l'Education nationale. Les organisations signataires alertent sur cette situation très inquiétante et demandent des négociations urgentes sur la question.

Nous demandons un recrutement interne et externe des psychologues de l'Education nationale à partir de tous les masters mention psychologie suivi d'une année de formation spécifique afin d'obtenir un statut identique et la possibilité de travailler en service de psychologie de la maternelle à l'université.

Paris, le 24 mars 2009